



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-sixième session*

Genève, 24 au 27 juin 2019

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-sixième session, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 24 au 27 juin 2019.



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	3
A. Quinzième session de la Conférence	3
B. Autres décisions du Conseil	3
II. Résumé du président	5
A. Séance plénière d'ouverture et débat général	5
B. Débat de haut niveau	10
C. Débat ordinaire	14
III. Questions de procédure et questions connexes	18
A. Ouverture de la session	18
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	19
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	19
E. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement	19
F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	19
G. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	20
H. Questions diverses	21
I. Adoption du rapport	21
 Annexes	
I. Projet de décision soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa soixante-quatorzième session	23
II. Ordre du jour de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement	24
III. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission du commerce et du développement	26
IV. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	27
V. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	28
VI. Participation	29

Introduction

La soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 27 juin 2019. Au cours de sa session, le Conseil a tenu 8 séances plénières correspondant à ses 1181^e à 1188^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Quinzième session de la Conférence

Décision 547 (LXVI)

Le Conseil du commerce et du développement prend acte des offres généreuses faites par le Gouvernement des Émirats arabes unis et par le Gouvernement de la Barbade respectivement d'accueillir, en 2020, pour le premier, le Forum mondial de l'investissement et une semaine du commerce électronique pour l'Asie, et s'agissant du second, la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Conseil note aussi avec satisfaction que les deux pays sont convenus de coprésider ces manifestations.

*1184^e séance plénière
25 juin 2019*

Décision 548 (LXVI)

Le Conseil du commerce et du développement prie officiellement le Secrétaire général de la CNUCED d'établir son rapport à la quinzième session de la Conférence.

*1188^e séance plénière
27 juin 2019*

B. Autres décisions du Conseil

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

1. À sa 1187^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport sur les travaux de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, publié sous la cote TD/B/EDE/3/3.
2. En présentant le rapport, la Présidente de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a indiqué que celui-ci avait renvoyé au Conseil une décision sur l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session et qu'il avait adopté le mandat du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et arrêté les thèmes de sa première réunion¹.
3. En ce qui concernait l'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, le Président du Conseil a encouragé les coordonnateurs régionaux à parvenir à un accord dès que possible. Il tiendrait des consultations afin que les choses

¹ Voir TD/B/EDE/3/3, chap. I, sect. A.

avancent et que le Conseil puisse prendre une décision sur l'ordre du jour provisoire à sa soixante-huitième réunion directive.

Quinzième session de la Conférence

4. À sa 1184^e séance plénière, le Conseil du commerce et du développement a pris acte des offres généreuses du Gouvernement de la Barbade et du Gouvernement des Émirats arabes unis et a accepté avec gratitude la proposition faite par le Gouvernement de la Barbade d'accueillir la quinzième session de la Conférence (voir chap. I, sect. A).

5. Toujours à sa 1184^e séance plénière, le Conseil a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'établir son rapport à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir chap. I, sect. A). Le Président du Conseil a noté que, comme à l'accoutumée, les États membres attendaient avec intérêt le rapport et avaient exprimé le souhait qu'il soit mis à leur disposition aussi rapidement que possible, afin que les groupes régionaux puissent commencer à travailler sur leur exposé de position.

6. À la 1188^e séance plénière (de clôture), le Conseil a approuvé un projet de décision sur le lieu de la quinzième session de la Conférence, tel qu'il figurait dans un document officieux qui lui avait été présenté pour examen par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-quatorzième session (voir annexe I).

7. Toujours à la 1188^e séance plénière, une représentante a souligné que le Forum mondial de l'investissement était une manifestation multipartite qui ne faisait pas et ne devait pas faire partie du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Elle s'est déclaré satisfaite de la solution trouvée pour la quinzième session de la Conférence en 2020, mais a estimé qu'à l'avenir le forum devait se poursuivre selon sa forme habituelle.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2018-2019 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif

8. À sa 1187^e séance plénière, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Président de l'Organe consultatif pour 2018-2019.

9. Le représentant du Président de l'Organe consultatif a présenté le rapport.

10. Le représentant d'un groupe régional et de nombreux représentants de pays ont exprimé leur gratitude au secrétariat de la CNUCED pour le travail de renforcement des capacités qu'il avait accompli au moyen des cours régionaux et des cours de brève durée sur les questions économiques internationales, dispensés au titre du programme du paragraphe 166 et jugés excellents. Plusieurs représentants ont salué les efforts qui avaient été déployés pour réunir 20 participants de cinq régions en développement afin d'échanger sur les perspectives interrégionales et de participer à une formation de suivi en juin 2019.

11. De nombreux représentants ont remercié les pays qui avaient accueilli les cours régionaux ; ces cours avaient permis aux pays en développement de mieux comprendre les tendances économiques et de formuler des politiques grâce au renforcement des capacités des responsables des administrations publiques et au renforcement des institutions. Ils ont salué le traitement intégré du commerce et du développement dans des programmes d'enseignement qui tenaient compte des objectifs de développement durable. La plupart des représentants ont également salué les connaissances acquises par les participants et leurs effets sur la capacité d'élaborer

des politiques, et demandé à la CNUCED de continuer de dispenser ces cours dans les régions en développement et auprès des diplomates à Genève.

12. Le représentant de l'Égypte a relevé l'utilité et la pertinence du quarantième cours régional, organisé au quatrième trimestre de 2018 avec l'appui du Ministère égyptien des affaires étrangères. Le représentant du Kenya a rendu compte du quarante et unième cours régional pour les économies africaines, qui s'était tenu dans son pays du 25 mars au 5 avril 2019, en présence de 27 participants venus de 21 pays. Le représentant de la Serbie a dit que son pays s'intéressait depuis longtemps à accueillir le cours régional pour l'Europe orientale ; 22 participants originaires de 12 pays d'Europe orientale avaient participé au trente-neuvième cours à Belgrade, du 25 juin au 6 juillet 2018. Le représentant de la Colombie a rappelé le cours qui devait se tenir en juillet 2019, en présence de 26 participants venus de 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et le fait que son pays avait un statut d'hôte de cours régionaux dans le cadre de l'accord sur les lieux d'accueil des formations.

II. Résumé du président

A. Séance plénière d'ouverture et débat général

Séance plénière d'ouverture

13. Revenant sur son expérience au service du Conseil du commerce et du développement, le Président sortant (Liban) a dit que la phase II de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, à savoir la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en avait laissé beaucoup sur leur faim et que de nombreux problèmes étaient restés sans solution. Rien toutefois n'était définitif, et les efforts pourraient reprendre au moment opportun, dans un esprit positif. L'examen à mi-parcours de la quatorzième session de la Conférence avait mis en évidence l'importance de garder le cap. Pour ce qui était des travaux ordinaires du mécanisme intergouvernemental, les contributions du secrétariat auraient certes pu être plus rapides, mais les représentants auraient pu parvenir plus vite à un consensus et être plus constructifs dans leurs relations avec le secrétariat et entre eux.

14. En tant que Président, il avait fait une large place à la diplomatie en encourageant la bienséance et le professionnalisme. À l'approche de la nouvelle session de la conférence, il espérait que les représentants éviteraient les frictions et les malentendus inutiles en agissant avec tact et pragmatisme. Si les effets de la crise financière et économique mondiale n'avaient pas été pleinement traités à la treizième session de la Conférence, il était convaincu que la quinzième session de la Conférence pouvait être un jalon historique, en s'attaquant à des questions cruciales telles que les revers du multilatéralisme, s'agissant notamment du système commercial international, et apporter une contribution significative aux objectifs de développement durable et à la lutte contre la pauvreté, pour assurer à tous la prospérité.

15. Selon le Président sortant, l'actuelle controverse concernant la demande faite par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales d'évaluer l'activité de la CNUCED présentait des similitudes inquiétantes avec la situation précédant la treizième session de la Conférence. Durant ses consultations, les bonnes intentions avaient toutes un accent de sincérité, et les pays tenaient à répondre aux préoccupations d'une manière constructive. Pourtant, il avait aussi observé une mauvaise appréciation de l'histoire et des préoccupations profondes de beaucoup d'entre eux. C'est pourquoi il a encouragé tous les pays à se conformer au règlement intérieur de la Conférence. La situation appelait les ambassadeurs et les hauts responsables de la CNUCED, dans le cadre d'une approche plus sensible sur le

plan politique, de participer davantage aux travaux du mécanisme intergouvernemental et de travailler ensemble afin de fournir des orientations constructives aux négociateurs afin d'assurer le succès de la quinzième session de la Conférence.

16. Pour l'avenir, il suggérait de se concentrer sur les questions de fond, au niveau ministériel et au-delà, afin de ne pas laisser passer l'occasion de la prochaine session de la Conférence, qui serait l'une des grandes conférences des Nations Unies sur le développement ; de faire mieux, en tant que secrétariat et en tant qu'États membres, puisque la CNUCED englobait les deux, ce qui revenait à dire que le secrétariat devait produire à temps et les États membres, conclure les accords dans les délais ; de se rappeler que, en tant que représentants au service de l'humanité, ils ne devaient épargner aucun effort.

17. Le nouveau Président (Irlande) du Conseil a encouragé tous les représentants à participer activement aux débats afin d'apporter des idées et des enseignements susceptibles d'orienter les travaux de la session et d'inspirer les préparatifs de la quinzième session de la Conférence. La Conférence n'aurait lieu que cinq ans après l'adoption du Programme 2030 en faveur du développement durable et des objectifs de développement durable, c'est-à-dire au tiers du chemin qui reste à parcourir d'ici à 2030. Il était clair que la réalisation des objectifs exigeait des progrès plus rapides.

18. La CNUCED et le système des Nations Unies dans son ensemble n'avaient pas suffisamment évolué d'une manière qui permette de faire face aux réalités contemporaines d'une manière adéquate. La quinzième session de la Conférence était l'occasion de remédier à cette situation, en s'appuyant sur les résultats obtenus à Nairobi où les parties prenantes étaient passées des décisions aux actions, pour aller résolument des actions vers les résultats. Pour y parvenir et obtenir des résultats tangibles, il fallait mettre l'accent sur la formation d'un véritable consensus autour des principales questions de commerce et de développement, et en particulier celles qui causaient des difficultés. Le monde avait changé ; un programme de développement universel était né, qui imposait des obligations à tous les États et prenait acte du fait que l'humanité tout entière devait avoir part aux bénéfices des activités menées pour réaliser les objectifs de développement durable. Il fallait donc assumer ces responsabilités, en établissant des ponts et en s'installant dans un dialogue les uns avec les autres animés par un nouveau sens de la communauté. Le Programme 2030, comme les jeunes le percevaient clairement, était destiné à tous et à la planète que nous avons en partage.

19. Ainsi, avec l'appui des représentants, le Président du Conseil mettrait l'accent sur l'instauration d'un climat de confiance entre tous les secteurs et groupes, en partant du principe que chacun était attaché à la CNUCED et à sa mission et agissait de bonne foi. Il a exhorté le Conseil à agir avec la courtoisie et le professionnalisme voulus pour réduire au minimum les risques de malentendu involontaires et inutiles. En tant que Président, il entendait favoriser un dialogue réfléchi et constructif empreint de calme et de sagesse, afin de forger un véritable consensus sur des questions clés. À cette fin, il aurait des rencontres régulières avec les États membres pour maintenir le dialogue et les échanges d'idées sur les travaux ordinaires du Conseil et les préparatifs de la quinzième session de la Conférence, à commencer par les traditionnels petits-déjeuners de travail entre le Président et les divers groupes, puis organiserait des réunions de réflexion plus restreintes.

20. Les questions de fond devraient être au cœur de la quinzième session de la Conférence. Il faudrait commencer par examiner la question de savoir s'il était possible de parvenir à des accords spécifiquement centrés sur la revitalisation du mécanisme intergouvernemental, afin d'éviter de s'entendre sur un document final très substantiel sans disposer du mécanisme intergouvernemental capable de le

traduire en action. Il était nécessaire de collaborer étroitement avec New York et avec l'ensemble du système des Nations Unies afin que les résultats des efforts déployés se diffusent à travers la communauté du développement, en catalysant l'action selon les besoins.

21. En conclusion, le Président a dit que la diplomatie et le multilatéralisme reposaient sur des principes solidement enracinés, défendus par les qualités propres à une communauté. Les représentants avaient besoin d'imagination pour rompre avec des modèles vieux et dépassés et trouver des solutions réalistes afin de répondre à l'aspiration commune de la prospérité pour tous ; de courage pour prendre des décisions difficiles, faire des compromis et se faire confiance ; et d'engagement pour que s'exerce la volonté politique de traduire les décisions en actions, et les actions en résultats. Tel était le but du multilatéralisme, sur lequel les représentants pouvaient peser en ayant présent à l'esprit que le multilatéralisme, au fond, n'était pas une affaire de processus, lesquels avaient en fait été inventés pour produire des résultats, et en ayant conscience qu'ils dépendaient les uns des autres et avaient des obligations les uns envers les autres.

22. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a remercié le Président sortant du Conseil pour son dévouement, en particulier pour les efforts qu'il a déployés afin de dégager des consensus, y compris sur des questions sensibles. Dans son message de bienvenue au nouveau Président du Conseil, il a exprimé détermination du secrétariat à travailler avec lui pendant l'année difficile qui s'annonçait. Pour préparer la quinzième session de la Conférence, faciliter les travaux du Groupe de personnalités, organiser des petits-déjeuners de travail entre le Président et les groupes régionaux, appuyer l'élaboration des exposés de position des groupes régionaux et du projet de document final, sous la forme du rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence, il faudrait que l'esprit de consensus et la bonne volonté animent le Président et les États membres pendant leurs travaux.

23. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que le thème principal de la session en cours était l'inégalité comme obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable ; ce thème était d'autant mieux choisi qu'il serait abordé quelques semaines avant le forum politique de haut niveau du Conseil économique et social consacré à l'inclusion et à l'inégalité et deux semaines seulement après le Forum économique international de Saint-Pétersbourg, qui ferait de l'inégalité l'un des sujets principaux. Le débat de haut niveau avait donc porté sur quatre aspects de l'inégalité : les moyens de réduire les inégalités, les liens entre le commerce et les inégalités, l'élargissement de la fracture numérique dans les pays en développement, et la manière dont la coopération Sud-Sud pouvait remédier aux inégalités croissantes entre pays en développement.

24. Aujourd'hui, le monde était plus en retard sur les questions de commerce et de développement et sur la promesse d'inclusion qu'il ne l'avait été depuis le triple engagement de 2015. Parmi les défis à relever figuraient la montée des tensions internationales sur le commerce et la technologie, le déclin régulier de la croissance des flux d'investissements étrangers directs dans le monde, aggravé par les sérieuses conséquences pour les pays vulnérables et émergents de la contraction et du détournement des réseaux de production et des chaînes de valeur mondiales, et les préoccupations croissantes concernant la dette extérieure des pays en développement. La CNUCED participerait aux efforts déployés pour relever ces défis.

25. Il y avait quelques bonnes nouvelles pour le multilatéralisme. Les travaux de la CNUCED sur la promotion de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud s'étaient intensifiés, et des mesures particulières avaient été prises dans le cadre de la coopération avec l'Union africaine sur la Zone de libre-échange continentale africaine. Pour soutenir la transformation numérique, une semaine du commerce

électronique avait été organisée à Nairobi en 2018 et à Genève en 2019, tandis que les travaux de la CNUCED sur l'initiative « Commerce électronique pour tous » et le programme de formation destiné aux entrepreneurs sur Internet pour l'Asie et l'Afrique suscitaient un intérêt croissant. De surcroît, des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique avaient été effectuées dans 13 pays, 13 études étaient en cours, et de nombreux pays, y compris des pays autres que les pays les moins avancés, étaient intéressés par ce programme.

26. À travers tout le système des Nations Unies et au sein du secrétariat de la CNUCED, de nouvelles méthodes de travail étaient adoptées dans le contexte de la réforme de l'ONU, notamment pour mettre en place une nouvelle stratégie à l'échelle du système, et traiter des questions de gestion et de responsabilité ainsi que du rôle des organismes non résidents, qui étaient particulièrement importants pour la CNUCED dans ses efforts de dialogue. La CNUCED avait collaboré étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales et avec le Programme des Nations Unies pour le développement au sein Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, du réseau d'économistes des Nations Unies et du groupe de travail du Groupe des 20.

27. Parmi les évolutions positives observées dans le domaine de la coopération technique, on pouvait citer la participation croissante des pays en développement au financement des ressources extrabudgétaires de la CNUCED. À présent, la moitié de ces ressources provenaient des pays en développement et des pays émergents. Certains produits de la CNUCED, comme le Programme commun pour l'Angola financé par l'Union européenne, suscitaient un intérêt accru, et de nombreux pays à travers le monde recherchaient un modèle similaire de coopération globale. Récemment, la CNUCED avait aussi reçu 5,3 millions de dollars de la part des Gouvernements australien et néo-zélandais pour étendre le système douanier informatisé à Kiribati, à Nauru, aux Tonga, aux Tuvalu, aux Îles Cook et à Nioué, et le porter à 103 membres.

28. Les activités interdivisions s'étaient poursuivies au sein de la CNUCED, dans les domaines de la statistique, du financement du développement, de la promotion de l'égalité des sexes et de la coopération Sud-Sud ; elles avaient permis d'acquérir des connaissances et de fournir un produit intelligible au reste du monde. La coopération interdivisions avait été payante s'agissant de la contribution et du rôle de chef de file de la CNUCED à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (à l'occasion du quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires), en Argentine, et des travaux futurs confiés à la CNUCED après la Conférence.

29. Si elle était bien préparée, la CNUCED s'adapterait à l'évolution rapide du commerce et du développement. Il lui faudrait s'engager davantage auprès des États membres, afin de rattraper les occasions manquées et de compenser la baisse des investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable, et également apporter aux initiatives davantage d'appui, en particulier des ressources extrabudgétaires à un moment où le budget ordinaire de l'ONU accusait de fortes baisses. C'est ainsi que, pour 2020, le budget ordinaire de la CNUCED avait été réduit de 633 000 dollars, soit l'équivalent de cinq postes permanents. Ces restrictions empêchaient le développement de nouveaux domaines d'intérêt pour les États membres, mais retardaient aussi la mise en œuvre, par exemple, de la décision prise à Nairobi de renforcer la coopération avec le peuple palestinien. La coopération des États membres, en particulier l'appui aux activités financées par des ressources extrabudgétaires, devrait donc se poursuivre et s'intensifier dans les domaines où une action renforcée était jugée importante.

30. Jusque-là, plus de 70 % du personnel de la CNUCED avait été formé à la gestion axée sur les résultats ; il serait ainsi plus facile de respecter les engagements pris. En ce qui concernait deux rapports d'audit établis récemment par le Bureau des services de contrôle interne, le Secrétaire général était déterminé à en appliquer les recommandations, car les évaluations étaient un moyen d'améliorer les résultats et l'exécution.

31. Le Secrétaire général a souligné à nouveau que le secrétariat était prêt à collaborer avec les États membres dans les mois précédant la quinzième session de la Conférence et à honorer autant que possible la promesse faite à Nairobi.

Débat général

(Point 3 de l'ordre du jour)

32. Le débat général s'est tenu le 26 juin 2019. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Pakistan (au nom du Groupe asiatique) ; Panama (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Togo (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Canada (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Oman (au nom du Groupe des États arabes) ; Iraq ; Cuba ; Zambie ; Fédération de Russie ; Nigéria ; Venezuela ; Indonésie ; État plurinational de Bolivie ; Chine ; État de Palestine ; Pérou ; Inde ; Népal ; Kenya ; Ouganda ; Jamaïque ; Afrique du Sud ; République de Corée ; Géorgie ; Brésil ; République islamique d'Iran ; Jordanie ; Philippines ; Zimbabwe ; Éthiopie ; Maroc.

33. La plupart des délégations ont estimé que la coopération multilatérale était indispensable pour réduire les inégalités. La représentante d'un groupe régional s'est déclaré favorable au multilatéralisme et a exprimé son inquiétude devant le nombre croissant de mesures unilatérales et protectionnistes, la diminution de l'aide publique au développement et la hausse des flux financiers illicites au niveau mondial. Elle a demandé à la CNUCED d'aider les pays à adopter des politiques commerciales favorisant la transformation économique, puisque la numérisation et l'automatisation devenaient un enjeu économique central du XXI^e siècle.

34. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que la révolution numérique pouvait transformer la vie de millions de personnes et réduire les inégalités au sein des pays et entre eux. La CNUCED devait améliorer la gouvernance interne, la transparence et la responsabilisation pour assurer une efficacité maximale. Elle devait assumer un rôle plus actif au sein du système des Nations Unies, en tant que principal organisme chargé d'intégrer le développement durable dans le système commercial international.

35. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné combien la gestion des finances publiques était importante pour réduire les inégalités. La lutte contre les flux financiers illicites était un impératif majeur, et l'on discernait certains éléments de solution dans le renforcement du multilatéralisme et l'échange constructif de flux de données.

36. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré que le fossé technologique risquait d'aggraver les inégalités. Le groupe régional a également demandé au secrétariat de s'atteler à l'élimination des déséquilibres d'ordre géographique et des déséquilibres entre les sexes en matière d'emploi à la CNUCED.

37. Un groupe régional a déclaré que la Zone de libre-échange continentale africaine était un exemple de coopération régionale et de coopération Sud-Sud constructives entre les États. Néanmoins, les accords régionaux et d'autres accords Sud-Sud ne pouvaient être couronnés de succès que s'ils étaient pleinement appliqués. Des

données de qualité et des recommandations de politique générale seraient nécessaires, et la CNUCED devait jouer un rôle central à cet égard.

38. Un autre groupe régional a déclaré que des débats équilibrés et objectifs sur les inégalités, au sein du Conseil et de la CNUCED, devraient être une priorité. Il avait demandé à la CNUCED de faire porter ses efforts sur le règlement des problèmes de gestion et de veiller à ce que la communication avec les États membres soit plus régulière.

39. Un autre groupe régional s'est inquiété du fait que la diminution du budget de la CNUCED nuirait à la réalisation des objectifs du Maafikiano de Nairobi convenus par les États membres, notamment l'appui à l'État de Palestine.

40. Certains représentants ont demandé instamment à la communauté internationale de mettre fin aux sanctions unilatérales, qui avaient considérablement creusé les inégalités dans leur pays. Un autre représentant a souligné que la coopération internationale devait être fondée sur les droits des États souverains.

41. De nombreux représentants ont dit que le problème des changements climatiques était source d'inégalités. D'autres ont demandé qu'il y ait davantage de projets d'assistance technique afin de mieux préparer les pays à la révolution numérique. Plusieurs représentants ont soulevé la question de l'équité concernant les échanges liés à la propriété intellectuelle et les règles de protection des consommateurs, tandis que d'autres ont parlé de l'évasion fiscale et de son rôle dans les inégalités et ont demandé la création d'un premier forum mondial sur les questions fiscales.

B. Débat de haut niveau

42. Le Conseil du commerce et du développement a tenu le débat de haut niveau de sa soixante-sixième session les 24 et 25 juin 2019.

1. Les moyens d'atteindre l'objectif de développement durable 10

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

43. Ouvrant le débat, le Président du Conseil, quelques intervenants et de nombreuses délégations ont souligné à quel point il était important de s'attaquer aux inégalités mondiales pour atteindre les objectifs de développement durable. L'inégalité était généralement considérée comme un bon sujet. Un intervenant et un représentant ont déclaré que l'inégalité n'était pas seulement une question structurelle, reliée à la pauvreté, aux changements climatiques et à la réglementation fiscale, c'était aussi une préoccupation transversale qui allait au-delà de l'objectif de développement durable 10.

44. Un intervenant et un certain nombre de représentants ont attribué l'aggravation des inégalités à la mondialisation et aux écarts technologiques entre les pays, tandis qu'un autre a dit que le recul du multilatéralisme observé aujourd'hui dans le monde avaient abouti à l'imposition de sanctions à l'égard d'États membres, qui creusaient encore davantage les inégalités entre pays.

45. Plusieurs intervenants et délégations ont parlé des appels lancés en faveur d'une réorganisation de l'architecture commerciale et fiscale internationale dans le contexte des problèmes d'inégalité et de pauvreté. Un intervenant a dit que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ainsi que les droits de propriété intellectuelle et les droits de brevet visés par l'instrument devaient être revus. Un autre intervenant a déclaré que les mesures d'incitation fiscale en faveur de l'investissement étranger ne s'étaient pas traduites par de la croissance.

46. Faisant référence à des données montrant que les inégalités s'étaient réduites entre les pays mais qu'elles avaient augmenté en leur sein, certaines délégations ont suggéré qu'une bonne gouvernance, la mobilisation de l'investissement étranger direct accompagnée d'un traitement équitable des entreprises nationales et une participation accrue des femmes à l'activité économique pouvaient faire reculer les inégalités dans les pays.

47. Un représentant a dit que nul ne doutait de l'importance de la mobilisation des ressources intérieures pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les États souverains devaient toutefois avoir la possibilité de donner suite à leurs préoccupations dans l'exercice de leur souveraineté sur les flux internationaux. Dans ce contexte, une délégation a dit que le fait de miser sur la mobilisation des ressources intérieures sans tenir compte des flux internationaux et du régime fiscal en vigueur était contre-productif. De nombreuses délégations ont fait savoir que les flux financiers illicites étaient très préjudiciables aux dépenses sociales et aux dépenses d'infrastructure dans les pays en développement et, à cet égard, certaines ont dit que la récupération des avoirs et la réforme fiscale devaient être au centre des travaux de la CNUCED. Certaines délégations ont néanmoins indiqué que les flux financiers illicites n'avaient guère de rapport avec l'objectif de développement durable 10 ni avec le mandat de base de la CNUCED.

48. Plusieurs délégations et un intervenant ont dit qu'il existait du soutien en faveur d'une réforme de la fiscalité internationale et de la participation des pays en développement à la prise de décisions. Certains participants ont déclaré que, compte tenu de son mandat en matière de commerce et d'investissement, la CNUCED était un espace idéal pour parler des droits fiscaux.

2. Les politiques commerciales et leurs répercussions sur les inégalités (Point 2 b) de l'ordre du jour)

49. Pendant le débat, les participants ont dit que les réformes commerciales menées dans le cadre de la mondialisation avaient contribué à réduire l'inégalité des revenus entre les pays mais que, depuis les années 1990, les inégalités s'étaient accentuées à l'intérieur des pays dans certaines régions du monde. Ils ont examiné l'interaction de facteurs tels que le commerce, la technologie et les finances, qui avait entraîné des changements dans la répartition des revenus. Si la croissance rapide enregistrée par certains pays émergents avait amélioré les niveaux de revenu de la moitié la plus pauvre de la population mondiale, la classe moyenne des pays développés avait fait face à la stagnation ou à la baisse de leurs revenus ; la prospérité des 10 % les plus riches, et surtout des 1 % les plus riches, avait augmenté, provoquant une détérioration de la répartition des revenus au niveau mondial. L'aggravation des inégalités à l'intérieur des pays avait préparé le terrain aux réactions que l'on observait actuellement contre le commerce international et le multilatéralisme, tels la décision du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de quitter l'Union européenne, les tensions commerciales et les distances prises par rapport au système commercial multilatéral établi.

50. Un intervenant a expliqué que les pays d'Europe occidentale cherchaient à lutter contre la montée des inégalités à l'aide des politiques fiscales et des politiques d'investissement. Les accords de libre-échange avaient cependant créé une gigantesque zone franche, dans laquelle les multinationales abusaient de l'optimisation fiscale. C'est pourquoi, il fallait que les accords commerciaux englobent les aspects fiscaux, sociaux et environnementaux, et notamment qu'ils prévoient l'échange effectif d'informations financières sur les particuliers et les sociétés entre les parties et l'établissement d'un taux minimum d'imposition des sociétés, du revenu ou de la fortune pour éviter le dumping.

51. Une délégation a souligné que la coopération Sud-Sud en matière commerciale ne remplaçait pas la coopération Nord-Sud. Une autre délégation a souligné que la réduction des inégalités ralentissait et que, dans les pays en développement, il était devenu de plus en plus difficile pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de combler l'écart avec les sociétés multinationales du Nord. Elle a encouragé la CNUCED à continuer de développer des portails commerciaux en ligne afin de fournir de l'information à ces entreprises du Sud. Une autre délégation a souligné que le commerce était un moyen de créer de la valeur ajoutée et des emplois dans les pays en développement. La politique commerciale devait se concentrer sur les moyens de créer de la valeur ajoutée en facilitant l'utilisation de la technologie, de progresser le long de la chaîne de valeur et de doter le pays d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. L'économie serait alors en mesure de créer des liens en amont et en aval. Une autre délégation a dit que le commerce était un catalyseur de la croissance économique et du développement. Toutefois, pour y parvenir, il fallait certaines conditions préalables, notamment une simplification de la bureaucratie et une amélioration de l'accès à l'éducation.

52. De nombreux représentants et intervenants ont expliqué que pour réduire les inégalités, il fallait trouver une solution à la crise du système commercial multilatéral. Pour ce faire, la CNUCED devait jouer un rôle de premier plan dans la réforme de l'Organisation mondiale du commerce, en œuvrant au renforcement du système commercial multilatéral et en encourageant les pays à accéder à l'organisation en question. Les inégalités résultaient aussi des sanctions économiques unilatérales, qui étaient illégitimes et contraires aux règles internationales. Il fallait plutôt resserrer la coopération internationale et s'abstenir d'utiliser le commerce à des fins de politique de pouvoir. Un intervenant a également mis en avant une forme de politique commerciale qui favorisait l'équité et l'ouverture à tous ceux qui étaient en marge du système commercial international, en particulier les pays économiquement faibles, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et les travailleurs, dont les femmes et les jeunes. Le renforcement des mesures de facilitation du commerce, l'accès aux plateformes numériques et des mesures anticoncurrentielles vigoureuses aideraient ces entreprises à participer davantage au commerce mondial.

3. La transition numérique : enjeux et perspectives

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

53. Constatant la diffusion rapide des technologies numériques et prenant note de l'impact économique et social qu'elles pouvaient avoir, les représentants de plusieurs groupes régionaux et ceux de plusieurs pays ont estimé que ces technologies ouvraient des perspectives mais présentaient aussi des difficultés. Parmi les possibilités qu'elles offraient, ils ont cité la croissance économique et la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la hausse de la productivité, les débouchés commerciaux et les possibilités de développement pour les petites et moyennes entreprises et pour les groupes défavorisés, dont les femmes et les jeunes. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont appelé l'attention sur d'autres sujets de préoccupation telles que la fracture numérique et les inégalités croissantes au sein des pays et entre eux, la propriété, la localisation et la protection des données, le contrôle des marchés par quelques plateformes mondiales, la vie privée et la cybersécurité, les recettes douanières et les pertes d'emploi.

54. Certains groupes régionaux et certaines délégations ont parlé de domaines politiques clés, tels l'accès à Internet à un prix abordable, la promotion du contenu local, l'éducation et le développement des compétences, le soutien aux petites et moyennes entreprises et la promotion des possibilités offertes aux femmes et aux jeunes. De nombreuses délégations ont dit qu'il était nécessaire de créer un cadre réglementaire transparent, en particulier en ce qui concernait la propriété des données,

la concurrence, le commerce, la fiscalité, la vie privée et la protection des consommateurs. Plusieurs délégations ont déclaré que, compte tenu du nombre de domaines d'action et de parties prenantes concernés, il fallait engager un processus inclusif et bien coordonné pour parvenir à une stratégie numérique nationale qui bénéficie d'un engagement politique de haut niveau. Certains représentants ont insisté sur l'importance de la coopération internationale et de l'action multilatérale pour ce qui était d'agir en faveur de la répartition équitable des avantages dans l'économie numérique.

55. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à la CNUCED pour ses activités en faveur du développement numérique, à savoir la Semaine du commerce électronique, les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique, les initiatives eTrade for All (Le commerce électronique pour tous) et eCommerce for Women (Le commerce électronique pour les femmes), le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et les examens des politiques en matière de TIC. En ce qui concernait le mandat de Nairobi (Maafikiano de Nairobi), un groupe régional et de nombreuses délégations ont encouragé le secrétariat à développer ses activités de recherche et d'analyse des politiques, d'assistance technique et de formation de consensus au niveau international. Certaines délégations ont également demandé une séance d'information consacrée au nombre de demandes d'assistance présentées et un point de la situation à cet égard. Prenant acte des besoins des États membres, le secrétariat a insisté sur l'importance d'obtenir des appuis financiers supplémentaires pour être en mesure de développer ses activités et de s'acquitter de son mandat.

4. La coopération Sud-Sud pour le commerce, l'investissement et la transformation structurelle (Point 2 d) de l'ordre du jour)

56. Au cours du débat sur le rôle que la coopération Sud-Sud pourrait jouer pour appuyer la transformation structurelle et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'animateur, un intervenant et plusieurs délégations ont dit que la conférence organisée à Buenos Aires en mars 2019 à l'occasion du quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires était un jalon important qui avait permis de prendre des engagements clairs sur la meilleure manière de faire progresser la coopération Sud-Sud. Des intervenants et plusieurs délégations ont souligné qu'entre la première session de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud en 1978 et sa deuxième session quarante ans plus tard, des progrès considérables avaient été accomplis dans le domaine considéré, en particulier dans le commerce Sud-Sud (+13 % par an entre 1995 et 2016), même si une grande partie de ces progrès avait eu lieu en Asie orientale et était liée aux chaînes mondiales et régionales. Au nombre des autres domaines dans lesquels des progrès notables avaient été accomplis, on pouvait citer les flux d'investissement Sud-Sud, en particulier les investissements étrangers directs, et les nombreux échanges d'idées et d'expériences entre pays partenaires. De nombreuses délégations et un intervenant ont souligné que la coopération Sud-Sud reposait fermement sur les principes fondamentaux qu'étaient la solidarité, le respect mutuel et la non-ingérence, et qu'il devait continuer d'en être ainsi à l'avenir. La coopération Sud-Sud devait être considérée comme un complément à la coopération Nord-Sud, et non comme un substitut.

57. Les intervenants ont dit que, malgré des progrès notables, la coopération Sud-Sud se heurtait à d'importants obstacles, parmi lesquels la nécessité de remédier aux inégalités croissantes, à la fracture numérique, aux changements climatiques et la nécessité de développer le partage des connaissances et des technologies pour que les pays du Sud puissent réaliser leur transformation structurelle. Un intervenant et une

délégation ont également souligné le déficit de financement des investissements qui étaient nécessaires pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont noté le rôle que les flux d'investissement Sud-Sud pouvaient jouer pour aider à combler ce manque. Une autre délégation a dit que d'autres progrès pouvaient être réalisés, en particulier en utilisant les chaînes de valeur, pour s'attaquer à ces problèmes et pour autonomiser les femmes, créer des emplois et respecter les droits de l'homme.

58. Une intervenante a dit que les initiatives de coopération Sud-Sud variaient selon les groupements régionaux et les pays les constituant. Parlant de l'expérience de l'Union économique eurasiennne dans laquelle les niveaux de vie devaient augmenter, elle a souligné son potentiel de développement dans des domaines tels que l'industrie, les infrastructures et la logistique. Tout cela n'allait toutefois pas sans problèmes, par exemple la faible part du commerce entre les pays de l'Union dans le commerce total (13,5 %), le manque d'investissements étrangers, la prépondérance du secteur extractif, la faible part du secteur des services dans le produit intérieur brut et l'instabilité macroéconomique. Pour avancer, il était prévu de créer un marché unique, d'adoption des réglementations communes et d'élimination des obstacles internes. Un représentant a fait observer que, dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les membres avaient encouragé les partenariats, la connectivité et l'intégration numérique. Se plaçant au niveau des pays, un intervenant a dit que les banques marocaines étaient aujourd'hui présentes dans de nombreux pays d'Afrique et investissaient beaucoup sur le continent, au point qu'en 2016, le Maroc était le troisième investisseur en capital dans la région. Toutefois, la qualité, et non seulement la quantité, des investissements était importante pour maximiser les résultats de développement. Un autre représentant a déclaré que le Brésil avait contribué à lutter contre les inégalités grâce à la coopération Sud-Sud dans les domaines de la santé, de l'éducation et des politiques sociales.

59. Certains intervenants et de nombreuses délégations ont souligné le rôle que la CNUCED avait joué et pouvait continuer de jouer pour appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud. Il s'agissait notamment d'appuyer l'échange de données d'expérience entre les différents groupes de coopération Sud-Sud, d'élaborer un code de conduite pour le transfert de technologie, d'appuyer de nouveaux mécanismes de financement pour stimuler les couloirs et les pôles des chaînes de valeur, et de contribuer à promouvoir l'initiative « Une Ceinture et une Route ». Ceux qui ont pris la parole ont souligné la nécessité d'une coopération Sud-Sud qui appuie programme numérique en 10 points de la CNUCED pour la promotion du développement numérique dans les pays en développement.

C. Débat ordinaire

60. Le Conseil du commerce et du développement a tenu le débat ordinaire de sa soixante-sixième session les 26 et 27 juin 2019.

1. Rapport annuel du Secrétaire général

(Point 4 de l'ordre du jour)

61. Le représentant d'un groupe régional a estimé que le degré de technicité du rapport, sous son nouveau format, était insuffisant dans certains domaines. En outre, il a plaidé en faveur d'une réduction des disparités entre les régions d'origine et entre le nombre d'hommes et de femmes parmi le personnel du secrétariat. Il a également fait part des préoccupations que lui inspirait le manque de visibilité politique des travaux de la CNUCED. En particulier, il n'était pas fait mention de la CNUCED dans le document final issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies

sur la coopération Sud-Sud, et bien souvent, la CNUCED n'était pas associée aux débats du Conseil économique et social en tant que partenaire important. Pour remédier au problème, il fallait renforcer l'intégration du Bureau de la CNUCED à New York dans le système des Nations Unies.

62. Le représentant d'un autre groupe régional a remercié le secrétariat d'avoir incorporé l'aperçu du budget dans le rapport annuel, mais jugé regrettable que l'examen de ce point de l'ordre du jour ait été fusionné avec la déclaration liminaire, car il aurait été utile de débattre du rapport annuel dans un cadre plus structuré. La CNUCED devait suivre de près la réforme de l'Organisation des Nations Unies, s'adapter sans cesse et élaborer des stratégies pour définir son rôle au XXI^e siècle. La quinzième session de la Conférence devait être une manifestation décisive, qui contribuerait à clarifier la vision et les objectifs de la CNUCED, mais aussi à résoudre les problèmes de responsabilité et de gouvernance internes.

63. Un représentant a souscrit au souhait de voir améliorer l'équilibre géographique et la parité au secrétariat, et souligné l'importance que revêtait la qualité des travaux de recherche et d'analyse, en particulier dans des documents tels que le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), qui étaient essentiels à de nombreux pays en développement.

64. En réponse à ces observations, le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré, au sujet de la responsabilité interne, que la CNUCED faisait régulièrement l'objet d'audits externes et internes, ainsi que d'examens et d'évaluations par le Bureau des services de contrôle interne et le Groupe de l'évaluation et du suivi. Il avait mis sur pied une équipe spécialement chargée de veiller à l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Il a également affirmé son attachement au respect de normes de transparence strictes. Le récapitulatif des dépenses et des recettes de la CNUCED pouvait être consulté en ligne sans difficulté.

65. Le Secrétaire général a reconnu qu'il y avait un déséquilibre entre les régions d'origine et entre les sexes parmi le personnel du secrétariat, mais fait observer que le problème n'était pas facile à résoudre, surtout en ces temps de compressions budgétaires. En application du Maafikiano de Nairobi, la CNUCED était tenue d'apporter son plein soutien au peuple palestinien, et le Secrétaire général a prévenu que cet impératif était de plus en plus difficile à respecter en raison de la restriction des ressources et des budgets.

66. Quant à la visibilité politique de la CNUCED, le Secrétaire général a expliqué qu'il n'avait pas été fait mention de la CNUCED dans le document final issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud parce que les entités du système des Nations Unies s'étaient préalablement entendues pour y être collectivement désignées sous l'appellation « Nations Unies ».

2. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

67. La Présidente de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a présenté le rapport au Conseil.

68. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts et salué les efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED pour organiser la session. Un large consensus s'est dégagé sur l'importance de la valeur et du rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, sur leurs implications

pour le commerce et le développement, et sur la nécessité de poursuivre les travaux consacrés à ces questions.

69. Bien que plusieurs représentants aient regretté que les recommandations n'aient pas pu faire l'objet d'un accord, la plupart d'entre eux sont convenus que cette issue dénotait la complexité et le caractère politiquement sensible des questions traitées. La grande majorité des représentants a estimé que la session avait joué un rôle utile en favorisant la compréhension des questions liées aux données et des différentes positions et opinions. Plusieurs délégations ont suggéré de revoir les conditions d'adoption des recommandations, mais de nombreuses autres, ainsi que la Présidente de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts, ont souligné que la difficulté de parvenir à un consensus devait être imputée non pas aux méthodes de travail du Groupe intergouvernemental d'experts, mais à la nature des questions traitées. Un représentant a affirmé avec insistance qu'il importait de proroger le mandat du Groupe intergouvernemental d'experts au-delà de la quinzième session de la Conférence, car il s'agissait, à l'échelle du système des Nations Unies, de la seule instance où les questions relatives au commerce électronique et à l'économie numérique pouvaient être débattues sous l'angle du développement.

3. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

(Point 6 de l'ordre du jour)

70. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont constaté avec préoccupation qu'en dépit des progrès accomplis, la plupart des pays les moins avancés avaient peu de chances d'atteindre les cibles et objectifs fixés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), d'autant plus que des tensions internationales persistaient et que l'économie mondiale s'essoufflait. Réaffirmant le rôle décisif du renforcement des capacités productives et de la transformation structurelle, ils ont rappelé qu'il fallait accorder à l'appui aux pays les moins avancés la priorité voulue, conformément au Programme d'action d'Istanbul et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs groupes régionaux ont souligné que ces pays étaient toujours exposés à la dépendance à l'égard des produits de base, que leur vulnérabilité liée à l'endettement s'accroissait et qu'ils avaient d'énormes difficultés à mobiliser des ressources en faveur du développement durable.

71. De nombreuses délégations ont salué les initiatives prises par la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, notamment ses travaux de recherche et d'analyse des politiques, mais aussi ses activités d'assistance technique. Elles se sont félicitées en particulier de la publication annuelle du Rapport sur les pays les moins avancés, qui était fondé sur des données factuelles, ainsi que des travaux consacrés à la dette, à la facilitation du commerce et aux évaluations de l'état de préparation au commerce électronique. Plusieurs délégations ont prié les donateurs d'accroître leur soutien financier aux initiatives menées par la CNUCED au service des pays les moins avancés, en particulier en versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, compte tenu de la demande constante et croissante d'assistance. D'aucunes ont mentionné les efforts essentiels que déployait la CNUCED pour favoriser la préparation et la participation éclairée à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendrait prochainement. Certains représentants ont décrit l'évolution de la situation dans divers pays pour démontrer l'utilité des travaux que la CNUCED consacrait aux questions relatives au reclassement des pays les moins avancés.

72. Reconnaissant la contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action d'Istanbul et aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies

sur les pays les moins avancés, le représentant d'un groupe régional et le représentant d'une délégation ont demandé au Bureau de la CNUCED à New York de prendre l'initiative de positionner comme il convenait les travaux de la CNUCED au sein du système des Nations Unies pour en accroître la visibilité politique. Certains représentants ont également demandé que davantage soit fait pour exploiter pleinement les synergies qui existaient entre les travaux analytiques et les projets concrets d'assistance technique, de manière à lutter contre les problèmes de développement selon une approche globale. Une délégation a proposé d'examiner le Rapport sur les pays les moins avancés en même temps que l'application du Programme d'action d'Istanbul, et une autre a prié la CNUCED de jouer un rôle plus actif dans l'analyse approfondie des enjeux actuels des négociations commerciales.

4. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social
(Point 8 de l'ordre du jour)

73. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le nouveau cadre d'assurance de la qualité des statistiques de la CNUCED, qui garantirait que la CNUCED produise et diffuse des statistiques de qualité, conformément aux principes régissant les activités statistiques internationales, en prêtant une attention particulière à l'environnement institutionnel, aux résultats et aux méthodes. Parmi les éléments novateurs du cadre, il convenait de mentionner l'intégration d'un outil d'auto-évaluation, grâce auquel la CNUCED pourrait analyser et améliorer régulièrement ses statistiques. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de certaines délégations ont félicité la CNUCED d'avoir fait œuvre de pionnière en mettant en place le premier cadre sur mesure, et souligné l'importance de l'application coordonnée de ce cadre à l'échelle de la CNUCED.

74. Les délégations ont souligné que les statistiques de la CNUCED étaient essentielles pour mesurer les résultats obtenus et repérer les lacunes dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les statistiques étaient l'un des éléments centraux de la contribution de la CNUCED aux travaux du système des Nations Unies. Plusieurs délégations ont encouragé la CNUCED à continuer de fournir des statistiques indépendantes et de qualité pour éclairer la recherche, le débat et la prise de décisions, et relevé le rôle vital que jouaient ces statistiques à l'appui de l'élaboration des politiques dans les pays en développement. À titre d'exemple, elles ont mentionné la contribution des statistiques de la CNUCED à la conclusion de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à l'analyse de la croissance inclusive en Eurasie.

75. Une délégation a demandé qu'il soit procédé à un bilan et à un examen des contributions stratégiques de la CNUCED aux travaux du système des Nations Unies, ainsi que de son rôle au sein de ce système, dans le contexte du Programme 2030 et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Les informations ainsi recueillies devraient être consignées par écrit et publiées sur la page Web du Conseil.

76. Le secrétariat de la CNUCED a mentionné la publication récente du rapport intitulé « SDG Pulse », qui avait vocation à servir de point de départ aux efforts de quantification des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et à présenter de façon systématique les résultats des travaux que la CNUCED entreprenait dans les domaines interdépendants que sont le commerce, le financement, la technologie, l'investissement et le développement durable. Il a invité les États membres à suggérer des projets et des thèmes à intégrer à la publication en ligne.

77. Certaines délégations ont souligné l'importance des travaux techniques et analytiques de la CNUCED, en particulier sur les flux financiers illicites, et prié le secrétariat d'informer les États membres des progrès enregistrés et des résultats obtenus en la matière.

78. Certaines délégations ont prié les États membres et le secrétariat d'unir leurs efforts pour accroître sensiblement la visibilité des travaux techniques, analytiques et stratégiques de la CNUCED au sein du système des Nations Unies et à l'occasion des grandes conférences des Nations Unies, telles que la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, lorsque certaines questions relatives au commerce et au développement étaient traitées, en particulier la coopération régionale et la coopération Sud-Sud, les pays les moins avancés et l'industrialisation. Une délégation a suggéré que le Bureau de la CNUCED à New York prenne l'initiative de promouvoir la contribution de la CNUCED au sein du système des Nations Unies. La CNUCED devait participer activement aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, car elle contribuait directement à l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

79. La soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 24 juin 2019 par M. Salim Baddoura (Liban), Président du Conseil à sa soixante-cinquième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

80. À sa 1181^e séance plénière (séance d'ouverture), le 24 juin 2019, le Conseil a élu M. Michael Gaffey (Irlande) Président du Conseil à sa soixante-sixième session.

81. À la même séance, le Conseil a complété la composition du Bureau de sa soixante-sixième session en élisant ses vice-présidents. Les candidatures en attente seraient examinées ultérieurement. Le Bureau se composait donc des membres suivants :

Président : M. Michael Gaffey (Irlande)

Vice-Président(e)s : M. Lundeg Purevsuren (Mongolie)
M. Mani Prasad Bhattarai (Népal)
M. Chad Blackman (Barbade)
M. Juteau Deadjufo Tousse (Cameroun)
M. Hans-Peter Jugel (Allemagne)
M. Sheldon Barnes (Jamaïque)
M^{me} Oxana Domentî (République de Moldova)
M. Sergey Ivanov (Fédération de Russie)

Rapporteur : M. Tunde M. Mustapha (Nigéria)

82. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes reconnus par la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

83. À sa 1181^e séance plénière (séance d'ouverture), le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/66/1 (voir annexe II).

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

84. À sa séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a adopté le rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante-sixième session, publié sous la cote TD/B/66/L.1.

E. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

85. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a demandé que le Bureau élargi soit chargé d'établir l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session en vue de l'approbation de celui-ci à sa soixante-neuvième réunion directive, début 2020.

F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 9 de l'ordre du jour)

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2018-2019 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif

86. À sa 1188^e séance plénière, le Conseil a élu les membres ci-après de l'Organe consultatif pour une période d'un an allant de juin 2019 à juin 2020 : M. Esmail Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran) ; M. Abdullah Al-Rahbi (Oman) ; M. Tahir Hussain Andrabi (Pakistan) ; M. Diego Aulestia Valencia (Équateur) ; M. Pedro Luis Pedrosa Cuesta (Cuba) ; M. Alaa Youssef (Égypte) ; M. Cleopa K. Mailu (Kenya) ; M. Christopher Onyanga Aparr (Ouganda) ; M^{me} Soraya Zanardo (Belgique).

87. Le Président du Conseil a déclaré qu'il comptait sur les coordonnateurs régionaux pour lui communiquer sous peu les noms des personnes dont la candidature était en attente.

88. Le Conseil a décidé que l'Organe consultatif serait présidé par le Président du Conseil pendant la période susmentionnée.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

89. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande².

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

90. À sa 1181^e séance plénière, le Conseil a approuvé deux nouvelles demandes d'inscription sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED au titre de la catégorie générale, présentées par la Shipyards and Maritime Equipment Association of Europe (TD/B/66/R.1) et l'Association latino-américaine de l'acier (TD/B/66/R.2)³.

Examen du calendrier des réunions

91. À sa 1188^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour 2020, qui était présenté dans un document officiel daté du 26 juin 2019⁴.

Composition du Groupe de travail

92. Toujours à sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail, qui était la suivante : Chine, Équateur, Fédération de Russie, Iraq, Malawi, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie et Vanuatu.

93. Le Président du Conseil a également fait observer que 11 candidatures devant être présentées par quatre groupes régionaux étaient en attente.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

94. Également à la 1188^e séance plénière (séance de clôture), le Président du Conseil a informé le Conseil que le Turkménistan avait fait part au Secrétaire général de la CNUCED de son intention de devenir membre du Conseil, et souhaité la bienvenue au Turkménistan au nom du Conseil. La liste des membres serait actualisée en conséquence⁵.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

95. Toujours à sa séance plénière de clôture, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixante-sixième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

G. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement
(Point 10 de l'ordre du jour)

96. À la séance plénière de clôture, le Président a informé le Conseil que l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième réunion directive serait examiné par le

² Une liste des 115 organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

³ La liste actualisée des membres sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/25.

⁴ Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.244.

⁵ La liste actualisée des membres sera publiée sous la cote TD/B/INF.245.

Bureau élargi en vue de son approbation à la soixante-huitième réunion directive, qui se tiendrait du 30 septembre au 4 octobre 2019.

H. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

97. À la 1188^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil du commerce et du développement, le Président a présenté trois questions à examiner.

98. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission du commerce et du développement, qui était présenté dans un document officiel daté du 7 juin 2019 et mis à la disposition des participants (voir annexe III).

99. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, qui était présenté dans un document officiel daté du 7 juin 2019 et mis à la disposition des participants (voir annexe IV).

100. Le Conseil a également approuvé l'ordre du jour provisoire révisé de sa soixante-huitième réunion directive, qui était présenté dans un document officiel daté du 24 juin 2019 et mis à la disposition des participants (voir annexe V).

101. Toujours à la séance plénière de clôture, le représentant d'un groupe régional a rappelé qu'à la séance plénière d'ouverture, il avait demandé qu'un point de l'ordre du jour soit consacré à la gouvernance, à la responsabilité et à la transparence. L'ordre du jour de la soixante-sixième session du Conseil avait été adopté, étant entendu que la question serait examinée aux réunions du Bureau. Le Président avait également proposé que la demande fasse l'objet de débats informels, mais le représentant a indiqué que les autres groupes régionaux étaient peu disposés à étudier cette question. Il a confirmé que la question avait fait l'objet de discussions relativement approfondies dans le cadre du Bureau élargi, à la suite desquelles il s'était engagé, en sa qualité de Président, à entamer dès que possible des consultations sur les questions de contrôle de la gestion, sous son autorité, et à tirer parti de la bonne foi dont tous les représentants et toutes les délégations avaient fait preuve lors des discussions et des consultations. Il comptait donner suite à cet engagement dès que possible.

102. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a déclaré qu'il avait cru comprendre que les débats viseraient essentiellement à déterminer s'il fallait ou non consacrer un point de l'ordre du jour à la gestion dans le cadre des discussions du Conseil, tandis que le représentant d'une délégation s'est dit disposé à étendre les consultations officielles aux questions que d'autres délégations souhaitaient examiner. Le Président du Conseil a précisé qu'il s'était engagé à entamer des consultations sur les questions de contrôle de la gestion, qu'il convenait qu'il y avait là une occasion à saisir et qu'il attendait avec intérêt de débattre de la proposition en toute bonne foi.

I. Adoption du rapport

(Point 12 de l'ordre du jour)

103. À la 1188^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil du commerce et du développement, le Président du Conseil a fait observer que la session du Conseil était trop courte pour qu'un projet de rapport puisse être élaboré, et que la pratique instaurée pour les réunions directives serait donc suivie. Par conséquent, le rapport comprendrait un résumé du Président, les décisions adoptées, les mesures et autres décisions prises par le Conseil, les ordres du jour provisoires approuvés au titre du point 11 (Questions diverses), ainsi qu'un résumé des travaux de la séance plénière

de clôture et une section consacrée aux questions de procédure et aux questions connexes.

104. Le Conseil a approuvé le rapport et autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, compte tenu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Projet de décision soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa soixante-quatorzième session

Lieu de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2020

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'offre du Gouvernement barbadien d'accueillir la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'offre du Gouvernement des Émirats arabes unis d'accueillir le Forum mondial de l'investissement et une semaine du commerce électronique pour l'Asie,

Prend note du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-sixième session, tenue à Genève du 24 au 27 juin 2019, ainsi que de la décision qui y figure, et salue l'offre généreuse du Gouvernement barbadien d'accueillir la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Annexe II

Ordre du jour de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - d) Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement.
2. Débat de haut niveau : Les inégalités – un frein à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement durable :
 - a) Les moyens d'atteindre l'objectif de développement durable 10 ;
 - b) Les politiques commerciales et leurs répercussions sur les inégalités ;
 - c) La transition numérique : enjeux et perspectives ;
 - d) La coopération Sud-Sud pour le commerce, l'investissement et la transformation structurelle.
3. Débat général.
4. Rapport annuel du Secrétaire général.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
7. Quinzième session de la Conférence.
8. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2018-2019 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Composition du Groupe de travail ;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

10. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce ;
 - v) Réunion d'experts sur la promotion de la création de valeur ajoutée et du renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale ;
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence ;
 - c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
4. Commerce et vulnérabilité :
 - a) Petits États insulaires en développement : petits pays, grands défis ;
 - b) Dépendance à l'égard des produits de base : une situation de vulnérabilité ;
 - c) Lutte contre la vulnérabilité multidimensionnelle : facilitation du commerce et des transports.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe IV

Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
4. L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement :
 - a) Table ronde genevoise des ambassadeurs sur l'investissement dans les objectifs de développement durable ;
 - b) Mettre le cadre de l'investissement au service du développement durable.
5. Transformation structurelle, industrie 4.0 et inégalités : enjeux pour la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe V

Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. L'investissement au service du développement.
4. Le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain.
5. Capturer la valeur créée par l'économie numérique.
6. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
8. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
9. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
10. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence.
11. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

Annexe VI

Participation*

1. Les États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement étaient représentés à la session :

Afghanistan	Guatemala
Afrique du Sud	Guyana
Albanie	Honduras
Algérie	Inde
Allemagne	Indonésie
Arabie saoudite	Iran (République islamique d')
Argentine	Irlande
Autriche	Jamaïque
Bahamas	Japon
Bahreïn	Kenya
Bangladesh	Kirghizistan
Barbade	Lesotho
Bélarus	Liban
Belgique	Madagascar
Bénin	Maroc
Bolivie (État plurinational de)	Mexique
Bosnie-Herzégovine	Mongolie
Brésil	Monténégro
Brunéi Darussalam	Mozambique
Bulgarie	Myanmar
Burkina Faso	Namibie
Burundi	Népal
Canada	Nigéria
Chili	Oman
Chine	Ouganda
Congo	Pakistan
Costa Rica	Panama
Côte d'Ivoire	Paraguay
Cuba	Pérou
Djibouti	Philippines
Égypte	Pologne
El Salvador	Portugal
Émirats arabes unis	Qatar
Équateur	République de Corée
Espagne	République démocratique du Congo
Estonie	République dominicaine
État de Palestine	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Serbie
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Sri Lanka
France	Suède
Gabon	Suisse
Gambie	Tchéquie
Géorgie	Thaïlande

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/66/INF.1.

Togo	Ukraine
Trinité-et-Tobago	Venezuela (République bolivarienne du)
Tunisie	Yémen
Turkménistan	Zambie
Turquie	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique eurasienne
Union européenne
Organisation de la coopération islamique
Centre Sud

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Programme des Nations Unies pour le développement

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Union internationale des télécommunications

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Africa 21
Consumer Unity and Trust Society International
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Village Suisse ONG
